

Commune de DUCY SAINTE MARGUERITE

**Compte-Rendu du
CONSEIL MUNICIPAL**Date de convocation :

31/02/2019

Date Affichage :

31/01/2019

Séance du 14 Février 2019Nombre de conseillers :

En Exercice : 10

Présents : 7

Votants : 8

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze du mois de Février , à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur René PETRICH, Maire.

Etaient présents les conseillers suivants : Mesdames, Messieurs PETRICH, DEGOULET, LEMOUSSU, LEHERISSIER, ROMUALD, CREVON, MARIE.

Absent(es) excusé(es) : Mme COSTA - Pouvoir donné à Mr DEGOUGLET - Mme SOUDAIN

Absent(es) : Mr PAYSANT

Secrétaire : Mr MARIE

Après lecture, le conseil adopte et signe le compte rendu de la réunion du 8 Novembre 2018 à l'unanimité des membres présents.

N°01 - TARIFS DE LA LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE 2019 Délibération n°1-2019

Afin de simplifier la mise en œuvre de la location de la salle communale et sa gestion budgétaire, il est proposé d'inclure désormais l'électricité et l'utilisation de la vaisselle dans le tarif de la location. Ce tarif est différencié en 2 périodes (Eté et Hiver). La location en weekend s'entend du samedi 9h au lundi 9h.

Pour les contrats souscrits à partir du 1^{er} mars 2019, les tarifs de location de la salle communale incluent les frais d'électricité et l'utilisation de la vaisselle, et sont :

	Avril à Septembre	Octobre à Mars	½ journée
	WE	WE	(pot - réunion)
Habitants Commune	110	120	60
Extérieurs Commune	145	155	90

La caution est fixée à 250 €.

Forfait ménage non fait : 30 €

Après délibération, le conseil municipal décide de valider à l'unanimité, la tarification de la salle communale pour l'année 2019.

N°02 - TARIFS DES CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE COMMUNALE 2019 Délibération n°2-2019

La création d'un espace dédié aux urnes funéraires est discutée. Cet espace n'a pas de caractère obligatoire pour les communes de moins de 2 000 habitants. Différentes options existent ; elles seront proposées au Conseil ultérieurement après une étude technique et financière.

Pas de modifications du tarif appliqué pour les concessions de cimetière.

A compter du 1^{er} mars 2019, le tarif des concessions d'une durée de 50 ans reste fixé à 150 €. Cependant les précisions suivantes sont apportées :

- La place mise à disposition est de 2m sur 1m, et le caveau peut être utilisé sur 3 niveaux.

Après délibération, le conseil municipal décide de valider à l'unanimité, la tarification des concessions pour l'année 2019.

N°03 - TARIFS DES LOCATIONS DES JARDINS ET TERRAINS 2019 **Délibération n°3-2019**

Monsieur GOSSMAN renonce à la location de la parcelle AB 80 à compter du 1^{er} janvier 2019.

A compter du 1^{er} janvier 2019, les tarifs de location des jardins municipaux à l'année sont les suivants :

- Parcelle cadastrée AB n°205 (290 m²).....30,00 euros
louée à Monsieur GOSSMAN
- Parcelle cadastrée AB 255 (333 m²) partie nord20,00 euros
louée à Monsieur LELOHANT
- Parcelle cadastrée AB n°80 (604 m²).....50,00 euros
- Parcelle cadastrée AB 255 (333 m²) partie sud.....20,00 euros
- Parcelle cadastrée AB 0164 (2951 m²)

La location du terrain, rue de Carcagny, est reconduite pour l'année 2019 à Monsieur PAYSANT. Le loyer, révisé selon l'indice de fermage 2018, s'élève à 154.52 € pour l'année 2019.

Après délibération, le conseil municipal décide de valider à l'unanimité, les montants des locations détaillés ci-dessus.

N°04 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS **Délibération n°4-2019**

Monsieur le Maire présente le compte rendu d'activité et les demandes des associations.

l'ADMR est intervenue pour 2 habitants de DUCY en 2018

La MJC du Val De Seulles compte 8 participants de Ducy à ses activités et sollicite 30€ par participant ; Compte tenu du soutien apporté à la MJC par la mise à disposition 2 fois par semaine de la salle communale, le niveau de la subvention est maintenu à 100€. Un courrier explicatif sera transmis à la MJC.

Le compte rendu d'activité de l'association des habitants de Ducy sera transmis prochainement. Suite aux manifestations organisées en 2018 (Feu de la St Jean, Repas de la Ste Marguerite et Arbre de Noel) l'équilibre financier de l'association est maintenu. La subvention habituelle incluant une participation aux achats des livres distribués aux enfants pour l'arbre de Noel est reconduite.

Les subventions sont reconduites aux mêmes montants que l'année précédente,

6574	Subventions aux associations (*)	900.00
	<i>ADMR</i>	<i>100,00</i>
	<i>MJC Val de seulles</i>	<i>180,00</i>
	<i>Habitants de Ducy</i>	<i>700,00</i>

Après délibération, le conseil municipal décide de valider à l'unanimité, les montants des subventions pour l'année 2019.

N°05 - Motion de soutien pour les gares TER d'Audrieu et Bretteville l'Orgueilleuse : Maintien des arrêts - Délibération n°5-2019

Monsieur le Maire indique que suite aux modifications des horaires d'arrêts des trains des haltes ferroviaires d'Audrieu et Bretteville l'Orgueilleuse, des usagers ont été obligés de renoncer à ce mode de déplacement pour privilégier la voiture. A la suite d'une réunion avec les usagers, la SNCF et la Région, des aménagements ont été effectués.

Pour rappel, la halte ferroviaire d'Audrieu est qualifiée par le SCOT du Bessin de « porte d'entrée métropolitaines ferroviaires » et permet de classer cette commune comme pôle de proximité. Ce même document recommande d'étudier l'aménagement urbain autour de cette halte afin de « proposer une offre de logement et de services pour renforcer l'intérêt de la desserte ferroviaire » de ce site. Il est donc important que les offres de transport ferroviaire soient en adéquation avec les besoins et les attentes des usagers actuels et futurs.

Considérant que la Région Normandie est l'autorité organisatrice des moyens de transport collectif,

Vu les recommandations R2 et R3 du SCOT du Bessin sur les réseaux de déplacements,

Constatant que la nouvelle grille horaire mise en place en décembre 2018 ne satisfait pas les usagers,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, demande à la Région et à la SNCF :

- Dans un premier temps, de revenir aux horaires de 2018,
- Puis de réfléchir pour 2020 à une offre conséquente et plus adaptée qui permettra à notre population d'utiliser plus facilement ce moyen de transport avec 5 arrêts, toutes les demi-heures, le matin de 6h45 à 8h45 et le soir de 16h45 à 18h45.

Après délibération, le conseil municipal décide de valider à l'unanimité, la motion de soutien pour les gares TER d'Audrieu et Bretteville l'Orgueilleuse pour le maintien des arrêts.

N°06 - Proposition d'achat de la parcelle communale AB 80

Par courrier du 31 janvier 2019, Monsieur Zysmann fait part de son souhait d'acquérir la partie nord de cette parcelle contiguë à sa propriété.

Historiquement les parcelles AB 205 et AB 80 (604 m²), actuellement classées en zone N, ont été achetées par la commune pour un éventuel élargissement du chemin des Guillots. La discussion s'engage sur le devenir cette parcelle ; non louée elle représente une charge pour la commune ; l'élargissement du chemin des Guillots est-il ou sera-t-il pertinent ; sera-t-elle constructible ; une division peut-elle préserver les intérêts futurs de la commune.

Une estimation des domaines sera nécessaire avant de fixer un prix de vente.

Monsieur Zysmann devra préciser le contour géographique de sa proposition

Aucune réponse définitive ne peut être apportée à ce stade de la réflexion, qui devra tenir compte par ailleurs du point suivant.

N°07 - Proposition de vente à la commune des parcelles AB 251 et 252

Monsieur le Maire fait part de la proposition de Monsieur Adam qui pourrait vendre à la

commune 2 parcelles, classées en zone N, respectivement de 438 m² pour AB 251 et 180 m² pour AB 252. La mise en vente est prévue au second semestre 2019.

Ces 2 parcelles, enclavées, se situent entre 2 terrains communaux. Elles sont parcourues par une canalisation du réseau d'assainissement

Les élus s'interrogent sur l'intérêt de cette acquisition, hormis pour la parcelle AB 252 qui constitue un appendice dans le terrain communal jouxtant le parking de la mairie, et qui pourrait accueillir, par la suite, un point pique-nique, une extension des jeux d'enfant ou autre stockage...

Comme dans le cas précédent, on doit poursuivre la réflexion avant de prendre une décision définitive.

N°08 - Analyse du Compte Administratif provisoire Commune 2018

Un document de synthèse, envoyé aux élus avant la réunion, est présenté et les principaux écarts par rapport au Budget Primitif sont passés en revue.

En l'état la réserve en fin d'année est de l'ordre de 130 000 €. Elle inclut les " Restes A Réaliser" et le montant du prêt relai, 85 000 €, qui doit être remboursé avant septembre 2019. La réserve opérationnelle se situe aux environs de 35 000 €.

N°09 - Orientations budgétaires 2019

Un document de synthèse, envoyé aux élus avant la réunion, est présenté. Compte de la réserve et du surplus budgétaire qui pourrait être dégagé sur l'exercice 2019, une somme de 68 000 € serait disponible pour les investissements.

Un retour de TVA (estimé autour de 10 000 €) sur les travaux réalisés en 2016 devrait compléter le montant disponible.

Les principaux projets sont discutés, dans le cadre d'une programmation pluriannuelle pour certains d'entre eux.

1- Réfection voirie, rue de Carcagny

Programmé en 2020 par l'ARD pour la partie « chaussée » en agglomération, la commune doit prendre en charge des aménagements annexes (pluviales, stationnement, sécurité et circulation des piétons) qu'elle souhaite réaliser.

Le cabinet VRD estime le montant des travaux autour de 35 000 € ttc; l'étude et la maîtrise d'œuvre serait de 3600 € et le relevé topographique associé serait de 1140 €. Une subvention de 30 à 40% (Amende Police ou APCR) des montants Hors Taxes pourrait être obtenue au niveau départemental

L'étude est à réaliser en 2019

2- Réfection voirie, rue de Loucelles (partie Est)

Inscrite dans les priorités de l'intercom STM, elle pourrait être programmée en 2020 ou 2021. La commune devra prendre à sa charge les aménagements annexes, essentiellement les pluviales dans le cas présent, pour un montant estimé de l'ordre de 20 000 €. Une subvention de 30% (APCR) pourrait être demandée.

Auparavant, la commune devra demander au SDEC la réalisation, en 2020, de l'effacement de réseau correspondant.

Une étude de 2015 chiffrait la participation communale à 55 000 € pour ce projet. Soit environ 6 000 € par an pendant 10 ans (de 2021 à 2030) en demandant un étalement des charges. Les

remboursements en cours des effacements précédents s'élèvent à 4 000 € et 1 800 € et prendront fin respectivement en 2024 et 2025.

3- Aménagement de sécurité sur la RD 82

Le représentant de l'ARD lancera prochainement une opération de comptage et de mesure de vitesse des véhicules circulant dans le bourg. Une étude globale de la sécurité dans la traversée du bourg (incluant le manque de visibilité du carrefour des écossais et les problèmes de vitesse excessive) va être engagée par un cabinet spécialisé. Les aménagements proposés seront soumis à l'approbation de l'agence routière et de la commune. Le cabinet VRD se propose de nous réaliser gracieusement cette étude au 1^{er} semestre 2019. Les travaux pourraient être réalisés au second semestre.

4- Vérification et mise aux normes des PEI

Le Point Eau Incendie, au nombre de quatre dans la commune, ont fait l'objet d'un contrôle à la demande du SDIS. Les préconisations de mise aux normes nous parviendront sous peu. Les travaux devront être exécutés courant 2019, et le montant sera au minimum de 4 000 € (d'après un devis de 2015).

5- Accès de l'aire de stationnement, rue de l'Eglise

Comme prévu initialement, l'accès vers les propriétés riveraines sera complété par un enrobé à la fin des travaux en cours. Le montant des travaux est de 4000 €

6- Abri Bus, rue de Loucelles

L'étude d'opportunité et de faisabilité reste à faire pour décider d'un projet.

Indépendamment des éventuels aménagements de sécurité nécessaires, le montant du projet est estimé autour de 4000 €.

N°10 - Refection voirie - Rue de Carcagny **Délibération n°6-2019**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune doit prendre en charge dès 2019 les études des aménagements annexes dans le cadre de la refection de la rue de Carcagny, prévus par l'ARD en 2020, notamment sur le pluviale, stationnement, sécurité et circulations des piétons.

L'entreprise VRD a déposé un devis pour le relevé topographique pour un montant de 1140€ ainsi qu'un projet de contrat de maîtrise d'œuvre pour un montant de 3600€ TTC.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis de relevé topographique d'un montant de 1140€ ainsi qu'un contrat de maîtrise d'œuvre pour un montant de 3600€ TTC.

Cette dépense sera imputée au compte 21538 du budget primitif 2019.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents autorise monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès du Conseil Départemental afin de demander une subvention.

N° 11 - Clôture à rénover

Par mail de en date du 18 novembre 2018, Monsieur Chemin signale que la clôture qui le sépare du terrain communal AB 164 est dans un état vétuste et présente des risques potentiels tant pour les enfants que les chevaux qui séjournent sur le terrain. Monsieur Chemin se dit prêt à participer aux frais d'installation d'une nouvelle clôture (environ 50m).

Le conseil se prononce pour le changement de la clôture.

QUESTIONS DIVERSES

Absence de l'employé communal

L'arrêt maladie de Monsieur Durand est à nouveau prolongé ; il est possible que la situation débouche sur un arrêt de longue durée pour lequel la commune devra assurer les conséquences financières et rechercher une alternative pour pallier à cette absence.

Un rendez-vous avec Bessin Insertion est programmé d'ici 15 jours et portera sur 3 points :

- Devis ponctuel pour le faucardage des roseaux et l'entretien des allées de la station
- Possibilités de prise en charge des tâches hebdomadaire de fonctionnement de la station
- Elargissement du périmètre des activités d'entretien déjà effectuées sur la commune

Courrier de M.Gervais

Par courrier en date du 8 février 2018, Monsieur Gervais signale un rétrécissement du chemin Bosquain potentiellement dangereux à certains endroits pour certains véhicules (problème lors d'une livraison de fuel). L'intercom consultée se déclare non compétente sur ce sujet et renvoie vers la commune et/ou le propriétaire du champ concerné. Le propriétaire interviendra de façon à répondre à la demande de M. Gervais.

Bilan opération urbanisme rue de l'Eglise

Un document de synthèse a été envoyé aux élus avant la réunion. Le déroulement des opérations et un bilan financier détaillé y est représenté.

Le bilan final fait apparaître un déficit de 7 500 € sur une opération globale de l'ordre de 200 000 € (prêt relai inclus). Le budget communal n'aura donc été très peu impacté par cette opération qui a conduit à la mise en chantier de 2 logements et la réalisation d'une aire de stationnement.

Fonctionnement de la station d'épuration

Un document de synthèse a été envoyé aux élus avant la réunion. Il reprend les conclusions du bilan 24h effectué en Octobre et de la visite du SATESE en Novembre ; la station reçoit 56% de sa capacité en termes de charge hydraulique et 77% en termes de charge organique. Les rendements épuratoires, supérieurs à 99%, sont excellents. Le dépérissement des roseaux du 2^{ème} étage semble être stoppé.

Frelon asiatique

La FREDON informe que le piégeage des reines au printemps est à proscrire. Son efficacité est faible et son aspect peu sélectif contribue à la diminution de la biodiversité. Cette information sera relayée auprès des habitants.

Ferme de Monsieur Pinçon

Le 7 février, M et Mme Pinçon sont venus en mairie informer les élus de différents projets

- Construction d'un nouvel hangar e stockage
- Demande d'ouverture d'un accès sur la RD 94
- Création d'un gîte et de chambres d'hôtes
- Souhait d'un raccordement au réseau d'assainissement collectif

Seulles, Terre et Mer

Daniel Lemoussu fait le compte rendu de la commission activités économiques de STM du 16 janvier étaient à l'ordre du jour : la présentation de l'avant-projet immobilier du pôle de santé de Tilly-sur-Seulles qui doit démarrer en 2019, et la présentation du projet santé de celui de Creully prévu en 2020.

A noter également, le redémarrage du projet d'aménagement de la zone artisanale de Tilly-sur-Seulles.

La commission environnement s'est réunie le 24 janvier, la commission a étudié le projet de valorisation de la Seulles et la mise en place de véloroute, et la passation d'un groupement de commande pour la définition des systèmes d'endiguement dans le cadre de la GEMAPI.

Philippe Degoulet précise que projet de vélo-route le long de la Seulles emprunterait le chemin Bosquain et que la réalisation interviendrait en 2019

La séance est levée à 23h30

Certifiée conforme aux registres de délibérations

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

René PETRICH

Philippe DEGOULET

Daniel LEMOUSSU

Patrick LEHERISSIER

Silvia COSTA
Pouvoir à P.DEGOULET

Louis MARIE

Maud CREVON

Angélique ROMUALD

1	Tarifs location salle communale 2019	01-2019
2	Tarifs concession cimetièrre 2019	02-2019
3	Tarifs location jardins/terrains 2019	03-2019
4	Subventions aux associations	04-2019
5	Motion de soutien pour les gares d'Audrieu/Bretteville l'Orgueilleuse	05-2019
6	Devis Travaux rue de Carcagny- Maitrise d'œuvre et Relevé topographique	06-2019